

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'été.

Table of train schedules for the Orléans railway service, listing routes like Cahors to Paris, Agen, Bordeaux, Périgueux, and Monsempron-Libos with departure and arrival times.

Cahors, le 26 Octobre 1872.

Commission de Permanence.

La commission de permanence a tenu jeudi sa dernière réunion.

Le bureau de la Chambre était représenté par M. Grévy, M. Martin des Pallières, et deux secrétaires, MM. Paul de Rémusat et Desjardins.

MM. le général Chagnier, Cornélie de Will, Bompard et le duc de Broglie étaient absents.

Au début de la séance, M. Paul de Rémusat donne lecture du procès-verbal.

M. d'Aboville présente quelques observations sur le procès-verbal. Il explique qu'il ne s'est pas borné à soutenir seulement dans la dernière séance qu'il considère comme illégale l'expulsion du prince Napoléon : il a ajouté que la loi de déchéance, dont avait parlé M. Thiers s'appliquait au trône et non à la qualité de Français, dont les membres de la famille impériale ne sauraient être privés sans une loi.

Rectification du procès-verbal en ce sens sera faite.

Diverses autres rectifications sont débattues.

M. Grévy annonce qu'indépendamment des deux documents suivants : 1° une protestation du prince Napoléon contre son expulsion, 2° la plainte adressée par le prince au procureur général près la Cour de Paris, il a reçu une lettre collective de MM. Rouher et Maurice Richard, portant la date du 15 octobre. Il donne lecture de cette lettre, dont voici à peu près les termes :

« Monsieur le président, nous pensons que vous saisissez la commission de permanence d'une protestation de S. A. I. le prince Napoléon. Au besoin, nous vous prions de saisir des questions que soulève une violation grave des lois du pays commise envers sa personne. Nous sommes en mesure de fournir à la commission de permanence les renseignements les plus précis et nous nous mettons entièrement à sa disposition. »

M. Grévy a répondu par une lettre dont voici le sens, sinon les termes exacts :

« Messieurs, vous me demandez de saisir la commission de permanence de la protestation du prince Napoléon et des questions qu'elle soulève. La commission n'est pas compétente pour connaître de ces questions. Ses attributions se bornent à accomplir les prescriptions énoncées dans l'article 32 de la Constitution de 1848. Je ne puis donc lui soumettre aucune résolution. A la reprise des séances de l'Assemblée, je déposerai sur le bureau la protestation du prince Napoléon. »

M. le président explique que la lettre de MM. Rouher et Maurice Richard, lui ayant été adressée personnellement, il a cru devoir y répondre dans le sens qu'il vient de faire connaître.

M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, est introduit.

M. Botticau demande à quel point en est arrivée l'instruction relative aux événements qui se sont produits à Nantes, à propos du pèlerinage de Lourdes.

M. Victor Lefranc répond que l'instruction se continue. Cette question regarde plus spécialement le ministre de la justice. Toutefois, il peut déclarer que l'information se poursuit activement.

M. Botticau, prenant de nouveau la parole, expose que les ports de mer du département du Nord sont très émus depuis quelque temps à raison de la situation des transports postaux entre la France et l'Angleterre.

Le 15 septembre seulement, une adjudication publique a eu lieu. Trois Compagnies se sont présentées,

mais aucune d'elles n'a accepté le maximum fixé par le gouvernement. On a dit alors qu'une nouvelle adjudication publique serait faite. Or, au lieu d'y avoir recours, le service a été confié non à des directeurs de paquebots, mais à deux journalistes, MM. Dumont et Edmont Magnier.

M. le ministre de l'intérieur exprime le regret de l'absence du ministre des finances, lequel pourrait seul répondre d'une façon autorisée et complète à cette question. Toutefois il peut dire qu'il y a eu adjudication publique. Le maximum fixé par le ministre n'ayant été atteint par aucun des soumissionnaires, le ministre des finances s'est trouvé parfaitement autorisé à concéder purement et simplement les transports postaux sans avoir recours de nouveau au mode de l'adjudication publique.

M. Grévy demande si quelqu'un a d'autres questions à adresser au gouvernement.

Personne ne répond.

M. Pagès-Dupont prend alors la parole. Il pense que la séance de ce jour de la commission de permanence pourrait être la dernière, car la moitié au moins des députés sera certainement de retour le jeudi 7 novembre, qui devrait être la date régulière de la prochaine réunion.

Cette motion est appuyée par un grand nombre de membres.

M. Edouard Laboulaye, en se ralliant à la proposition, fait observer que d'ailleurs si les circonstances l'exigeaient, M. le président pourrait, quand bon lui semblerait, réunir d'office la commission.

M. de Mahy demande s'il ne serait pas possible de faire distribuer dès ce moment quelques-uns des rapports de la commission du budget de 1873.

M. Grévy répond qu'il a donné des instructions dans ce sens au secrétariat de l'Assemblée dès le commencement des vacances.

M. Delpit dit qu'il a lu dans divers journaux que le gouvernement faisait imprimer deux volumes renfermant des pièces diplomatiques, et que ces documents ne seraient pas distribués aux députés.

M. Grévy et M. le ministre de l'intérieur rassurent M. Delpit en lui démontrant l'inexactitude de cette rumeur.

M. Pagès Dupont, insistant pour la demande que M. de Mahy a adressée tout à l'heure, expose qu'il est très-utile que le budget de 1873 soit examiné par l'Assemblée dès l'ouverture de la session afin que le budget puisse être voté avant le 1er janvier et qu'il ne soit pas nécessaire de recourir, suivant des précédents fâcheux, à des douzièmes provisoires. Il prie donc M. le président Grévy de faire activer le travail des rapporteurs, ainsi que l'impression des rapports.

M. Grévy répond qu'il n'y a rien à craindre en ce qui concerne l'impression de ces travaux. Il a déjà invité les rapporteurs à terminer leurs rédactions. Il est du reste certain que l'Assemblée pourra aborder la discussion du budget au début de la session. Il croit seulement que deux rapports relatifs à des questions spéciales pourront ne pas être entièrement achevés.

M. de Mahy annonce que le rapport de M. Ancel sur la marine est prêt.

Un membre fait remarquer à M. de Mahy que la commission du budget doit être convoquée à l'occasion de ce même rapport avant que ce travail soit livré à la distribution.

La question relative à la clôture des séances de la commission de permanence est mise aux voix ; elle est adoptée sans discussion.

(Journal des Débats)

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 24 octobre.

Un mouvement préfectoral est imminent. Le préfet du Gard serait tout au moins déplacé. Quant au préfet de la Corse, il a parfaitement réussi dans son département, il est peu probable qu'il soit déplacé. Le mouvement aurait lieu avant la fin du mois ou dans tous les cas avant la rentrée de la Chambre.

Le bruit d'après lequel M. Victor Lefranc passerait aux travaux publics persiste à circuler. Je vous ai déjà donné les raisons qui permettent de n'y ajouter aucune créance. Je vous confirme aujourd'hui ce que je vous disais précédemment : il n'est nullement question d'une telle combinaison. Aucun nom encore n'est sérieusement mis en avant pour le portefeuille vacant.

Un journal annonce que la gendarmerie aurait reçu l'ordre d'arrêter les citoyens qui font signer des pétitions pour la dissolution de l'Assemblée. Un tel ordre ne pouvait être donné et ne l'a pas été. Le droit de pétition est un droit qui appartient à tout citoyen, que l'Assemblée reconnaisse à chacun puisqu'elle en règle l'exercice et qu'il fonctionnera devant elle; le gouvernement a le devoir de le respecter. Légalement il n'a aucun moyen pour l'entraver. Tant que les citoyens restent dans les limites légales de ce droit, qu'ils ne troublent pas en le pratiquant l'ordre public, aucune autorité en France ne peut en interdire l'usage. En présence d'une campagne de dissolution qui s'organiserait et troublerait les esprits, le gouvernement peut protéger l'Assemblée dans les réunions publiques, dans la presse ; de ce côté, il est armé. Quant au droit de pétition, il ne peut légalement rien.

Le directeur de l'Observatoire n'est pas encore nommé ; la personnalité scientifique la plus en évidence pour ce poste est assurément celle de M. Leverrier. Son premier passage à l'Observatoire a laissé quelque mauvais souvenir tenant au caractère difficile de ce savant. Quelque désireux que l'on soit de voir un grand nom à la tête d'une grande école, on semble incliner à consulter le corps des astronomes et à mettre à leur tête celui qu'ils désignent.

Le bruit a couru que M. Thiers avait mal à l'estomac. Il n'en est rien; la santé du président est excellente. Ce matin, vers 8 heures, il était en plein air par une brume très forte pour examiner un cheval.

Les nouvelles des inondations, ce matin, ne sont pas bonnes : d'après une dépêche d'hier, 2 heures après midi, le Rhône subissait à ce moment une recrudescence d'une hausse de 0.02 par heure. Le niveau le plus élevé que le Rhône ait atteint ces derniers jours est de 6 m. 88. En 1856, il atteignit 8 m. Il vient un vent d'Est qui dégagera le temps. Une digue dans l'île de la Camargue, au Petit-Rhône s'est rompue et a heureusement facilité l'écoulement des eaux.

La Loire monte un peu. Le département du Loiret est maintenant hors de danger. A Saumur, on annonce que le maximum de la crue pourrait atteindre 6 m. 40. A Blois, les eaux sont entrées dans le déversoir. Les communications sont interrompues entre Blois et la rive gauche. On espère que la décroissance commencera ce matin.

Le service des trains est rétabli entre Langogne et Villeford dans la Lozère.

M. Fournier partira incessamment pour Rome : son congé expire.

On n'a pas ici de nouvelles de M. Guizot : ce qui fait croire qu'il est malade.

Mgr. Gaffory, le nouvel évêque d'Ajaccio, fera

son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, dimanche prochain.

Revue des Journaux

Liberté.

Nous n'appartenons pas à la classe des effarés dont glosent les journaux du radicalisme ; nos adversaires le savent, et ils en ont eu la preuve : mais ce n'est pas sans tristesse, sans appréhensions pour l'avenir, pour le maintien de la paix publique, que nous voyons les feuilles radicales formuler ainsi leur programme :

Eh bien, oui, la République pour nous ne signifie pas seulement : absence de royaume, mais réalisation du programme d'affranchissement et aussi de nivellement, c'est-à-dire d'effacement des classes et de destruction des castes, et elle doit avoir pour but et résultat l'avènement de ce qu'on appelle aujourd'hui « les basses classes », c'est-à-dire la classe moyenne et le prolétariat au pouvoir et à la fortune.

Quand le Corsaire jette de semblables paroles aux masses pour tenir en éveil ses appétits et favoriser ses instincts, nous ne voyons pas sans surprise M. Louis Blanc, qui appartient comme individu, comme intelligence, à une politique moins brutale, déclarer publiquement que « le pouvoir actuel (M. Thiers) a au moins le mérite de garder la place de la République. »

Si M. Thiers et ses amis se complaisent à ces équivoques, libre à eux ; les journaux qui entrent dans cette voie savent ce qu'ils font. N'ayant d'autre but, d'autre mission, d'autre préoccupation que de renseigner le public, nous démasquerons toutes les équivoques, nous mettrons au net toutes les situations.

D'après l'Avenir national, M. Grévy aurait déclaré samedi dernier à un de ses collègues avec qui il s'entretenait, qu'il avait l'intention, à la rentrée, de descendre pour quelques séances du fauteuil présidentiel et d'exposer lui-même à la tribune le programme républicain.

M. Grévy aurait ajouté qu'il soutiendrait de toute son influence le vote obligatoire, le retour à Paris, la dissolution et, en cas de rejet de cette dernière proposition, le renouvellement triennal de l'Assemblée.

Nous laissons bien entendu à l'Avenir national la responsabilité de cette nouvelle.

Pays.

Dans le Calvados, dans la Gironde, dans l'Indre-et-Loire, dans l'Oise, dans les Vosges, le parti républicain a triomphé, un succès l'attend à Alger ; les monarchistes ont remporté une seule victoire dans le Morbihan.

Voilà le bilan du scrutin du 20 octobre. Dès maintenant les républicains se livrent à de curieux débats ; chaque nuance s'attribue la victoire et revendique pour siens tous les élus.

On épiluche les mots des circulaires, on pèse les antécédents des prévenus, nous voulons

dire des élus, et chacun d'eux paraît rouge aux radicaux et rose aux conservateurs.

Nous ne nous amuserons pas à examiner si Nioche est rose, ou rouge, si Méline appartient à la nuance des *Débats*, ou à celle de la *République française*: tout cela nous est parfaitement indifférent. Nous croyons les républicains conservateurs tout aussi dangereux que les radicaux: les uns sont les chrysalides des autres, et nous nous consolons par la pensée que les premiers sont faits pour être dévorés par les seconds: témoin le vertueux Chaudey.

Ainsi les républicains de tout poil et de toute espèce l'emportent décidément, et, par une sorte de sélection naturelle, l'Assemblée monarchiste à ses débuts, sera, grâce aux élections partielles, peuplée de radicaux! On peut même croire que la dissolution et le renouvellement en masse de l'Assemblée produiraient une résultat analogue.

Et après? Messieurs les républicains tirent de ces beaux résultats la conclusion que le pays veut la République et ne souhaite rien si passionnément que de mettre ses destinées entre leurs mains.

Tout cela est fort spécieux, et nous n'admettons pas la conclusion. On ne nous donnera pas le change et on ne nous fera pas confondre l'action du suffrage universel s'exerçant sur des élections, et l'action du suffrage universel réglant la forme gouvernementale du pays.

Cette distinction s'appuie sur des faits constants. Nous allons les exposer.

Quand les électeurs sont convoqués pour nommer des représentants, ils s'attachent plus à la personnalité même du candidat qu'à ses opinions politiques, et en thèse générale ils donnent leurs suffrages à celui qui pourra le mieux servir et défendre leurs intérêts locaux.

Nous voyons telle circonscription nommer un homme titré appartenant à l'opinion légitimiste la plus accentuée: en faut-il conclure que cette circonscription ferait demain une levée de boucliers pour le comte de Chambord? Non, mais le grand seigneur légitimiste est en même temps grand propriétaire foncier, et il a par conséquent cette autorité et cette influence que donne la possession de la terre.

Sous la République, les électeurs ne recherchent pas volontiers les hommes politiques hostiles à ce régime, et par une raison bien naturelle: ceux-là sont sans influence auprès du pouvoir et de l'administration, et ne sont pas en passe de servir efficacement les intérêts locaux.

Nous avons présents à la mémoire deux exemples qui appuient ces assertions.

Après les événements de 1848, les élections dans le département de Saône-et-Loire avaient été déplorables. Les radicaux qui, dans ce temps, s'appelaient des rouges, avaient triomphé sur toute la ligne. Cependant, lors du pétitionnement de 1851, 37,000 électeurs demandèrent la révision de la constitution et la prolongation des pouvoirs du président.

En 1869, M. Grévy, un radical, obtint une majorité de 35,000 voix sur 40,000. Or, en 1870, les 35,000 électeurs du radical Grévy votèrent OUI au plébiscite.

Nous pourrions donner du scrutin du 20 octobre plusieurs autres explications qui peut-être refroidiraient la joie de nos ennemis. Par exemple, voici M. Paris, le triomphateur du Calvados, qui est bien fier de sa victoire; nous allons lui montrer au juste ce qu'elle vaut.

Il a obtenu 27,105 voix au scrutin du 20 octobre. Au scrutin du 8 janvier 1871 il avait obtenu 38,022 voix, et encore n'avait-il pas été élu, M. Target arrivant dernier sur la liste avec 47,000 voix. Ainsi le voilà réussissant avec 10,900 voix de moins qu'il en obtint lorsqu'il échoua.

Enfin en dernière analyse on trouve que le républicain Paris arrive à la députation avec 27,105 voix sur 59,785 votants, et sur 125,284 électeurs inscrits.

Ainsi, ayant obtenu 27,000 suffrages de 125,000 électeurs, M. Paris aura assez mauvaise grâce à exalter sa victoire.

Nous pourrions parler aussi du succès de M. Nioche, l'emportant de 700 voix sur M. Schneider.

Vous avez réussi, nous avons échoué, nous vous répétons:

Et après? Notre but est la restauration de l'Empire; le vôtre est l'installation de la République. Admettons que vos succès grandissent, que, soit par des élections partielles, soit grâce à la dissolution, vous parveniez à obtenir dans l'Assemblée une écrasante majorité. Vous remplacerez M. Thiers par Gambetta et vous deviendrez le gouvernement légal du pays. Ad-

mettons encore que l'étranger qui occupe une partie du territoire vous laisse faire et n'aggrave pas l'horreur de votre venue par celle de la réoccupation.

Et après! Quand vous aurez proscrit vos adversaires et accompli toutes les spoliations qui vous sont familières, quand vous aurez rempli la France de sang et de ruines, où tout cela vous conduira-t-il?

Vous avez toutes les audaces et toutes les impudences; il y a cependant quelque chose que vous n'osez pas, ce sera de consulter directement le pays sur la forme de gouvernement qu'il entend se donner.

Vous savez que ce jour-là le pays vous verra avec dégoût, car au milieu de vos spoliations, après que vous aurez tout volé, le seul rapt que vous n'arriveriez pas à commettre, c'est celui de la volonté nationale.

Français.

Le plus grand scandale de la campagne électorale est l'appui donné par le *Bien public* à la candidature radicale de M. Méline contre la candidature républicaine centre gauche, de M. Mougeot. Le *Bien public*, appréciant les diverses élections, dit en parlant des Vosges:

Dans les Vosges, M. Méline, républicain d'une nuance, nous dit-on, avancée, l'emporte de 2,600 voix sur son concurrent.

Nous dit-on est charmant. Si vous n'êtes pas mieux informé, comment avez-vous pris parti? Du reste, adressez-vous aux vrais patrons de la candidature Méline, ils vous éclaireront. Voici ce qu'en dit, par exemple la *République française*:

M. Mougeot est battu; et battu par qui? par un homme des générations nouvelles, par un radical, par M. Méline, qui s'est présenté aux électeurs, escorté de ses collègues du Conseil général des Vosges, tous de cette « nouvelle couche sociale », qui fait tant de bruit depuis un mois. Ah! quelle victoire, et combien significative? Y a-t-il moyen de s'y tromper? qui l'oserait prétendre? Il faut réfléchir ici, si l'on ne veut pas tout perdre; il faut savoir ce qu'un tel scrutin signifie, si l'on ne craint pas de faire fausse route.

Voilà dont le candidat que le journal de M. Thiers a soutenu.

Ordre.

Les républicains conservateurs sont aujourd'hui débordés par les radicaux, qui seront demain débordés par les révolutionnaires. Ce n'est pas alors seulement la Commune que nous aurons à Paris, c'est trente mille communes qui s'établiront en France; c'est la jacquerie que nous avons en perspective si, par un suprême effort de sa libre volonté, le pays ne rentre pas en possession de lui-même.

Gaulois.

Caduc l'emporte! Caduc vieux, cacochyme, boiteux; Caduc, beau vainqueur; tu as dompté le suffrage universel. A Bordeaux, Caduc lutait contre un homme de bonne apparence, vigoureux, aussi bien doué au physique qu'au moral; il en a eu raison. Dans les autres départements, il a obtenu les mêmes avantages. Toutes ses laideurs n'ont pas empêché Caduc d'être préféré ici à un beau conservateur que le *Journal des Débats* favorisait; ailleurs à un orléaniste de la fusion, fort bien mis et paré des fleurs de lys, plus loin à un partisan de l'Essai loyal aussi bien tourné que Narcisse. De Forcade, Joret-Desclosières, Colbert-Chabanais, Schneider et Mougeot, il faut baisser pavillon devant Caduc; c'est lui que l'on aime, c'est à lui que la belle France vient de donner la main. — Pourvu qu'elle soit heureuse!

Enfin, je vois, par tons ces tournois électoraux, que décidément la République s'établit.

La chaste moitié de Caduc, une gaillarde haute en couleur, criarde et poissarde, traînant son Caduc à travers les bonges, trinquant avec son vieux barbon, le battant et lui faisant faire ses trente-six volontés, voilà notre jeune République. Une troupe de lovelaces jaloux la suivront et se traineront à ses genoux; de grands garçons mal accoutrés, maigres, dégingandés, les bras ballants, l'œil atone, éclaireront chaque soir les noces de Caduc. Il y en aura qui essaieront de détourner l'épouse de ses devoirs conjugaux. La nuit, en la demeure de Caduc, on jouera du poing, du bâton et de

l'escopette. Ce sera un joli ménage et un bel hyménée; s'il est fécond, il donnera une race de Caduc qui sera l'honneur de la France.

Il vaut bien mieux suivre Caduc et son drapeau que de suivre le bel étendard du fils de saint Louis. Caduc n'est pas exclusif de certains attermoissements; avec lui, on pense obtenir de ne point abandonner tout de suite les positions conquises par l'Essai loyal. Je reconnais que si l'on rendait à Henri V le trône de ses pères, il serait difficile à M. Jules Simon de garder son portefeuille; M. Barthélemy Saint-Hilaire devrait renoncer au style épistolaire, et l'on ne verrait plus, dans la royale chapelle de Versailles, les Lefranc s'unir aux Samazeuilh.

Ce seront là, pour nous, de grands sacrifices; mais, je devrais être assuré que nous ne serons pas brûlés, que nous éviterons la Terreur et le retour des Prussiens. Placé entre Caduc et le comte de Chambord, je prends ce dernier.

Ce qui me plaît dans ce prince, ce n'est pas tant la couleur de son drapeau que le programme politique exposé dans sa lettre. Il ne diffère point de celui que les gens de mon opinion ont adopté; si Henri V le peut exécuter avant Napoléon III, je suis avec lui. La conformité du programme légitimiste et du programme napoléonien est telle que le document pourrait aussi bien être daté de Chiselhurst que de Ebenzweyer, et adressé indifféremment à M. Albatucci ou à M. de La Rochette. Assurément, la fusion que l'on cherchait à faire d'un côté s'est accomplie de l'autre; si elle n'existe pas entre les maisons, elle existe dans la politique; c'est le principal.

Je crois bien avoir écrit un jour à M. Laurentie que ça finirait bien entre nous, que nous étions destinés à nous appuyer les uns sur les autres et que M. Poujoulat lui-même devrait calmer sa fièvre anti-bonapartiste. M. Laurentie ne voulait pas croire à mes prédictions. Eh bien! maintenant nous y voilà.

Le roi pense que la République mène à l'anarchie; l'empereur pense de même. Le roi ne croit pas qu'après juin 1848, après la Commune, une République modérée puisse s'établir en France: l'empereur ne le croit pas davantage. Le roi tient aux libertés religieuses; l'empereur en fait une des bases de son gouvernement. Le roi ne croit pas que sous une République la France trouve des alliances; il y a longtemps que, sur ce point, l'empereur sait à quoi s'en tenir. Le roi assure que « sa monarchie n'a pas besoin de se dire conservatrice pour rassurer les honnêtes gens; » elle a cela de commun avec la nôtre. Le roi est catholique, l'empereur ne l'est pas moins. Le roi s'intéresse à la papauté; aussi longtemps qu'il a été sur le trône, l'empereur a empêché qu'on violât la résidence du souverain-pontife.

Je me réjouis que l'accord entre le roi et l'empereur soit si parfait. M. Poujoulat peut nous traiter durement; l'opinion de son roi nous intéresse mieux que la sienne.

LÉONCE DUPONT.

Gazette de France.

Le dernier discours du Pape a produit en Italie une vive impression. Le gouvernement de Victor-Emmanuel lui-même s'en est ému, et d'après la *Nazione*, journal d'ordinaire bien informé, le ministre de l'intérieur aurait adressé quelques remontrances au Saint-Père. Il aurait dit à Sa Sainteté « que si elle prononçait à l'avenir un discours semblable, insultant pour le gouvernement et plein de défi, il se verrait obligé d'en interdire la publication. »

Nos lecteurs se souviennent de ce discours énergique, où le Saint-Père rappelait à Victor-Emmanuel qu'il ne désespérait pas de triompher de ses ennemis; que dans son enfance, il avait assisté au retour tout à fait inespéré du Pape Pie VII.

Ce sont ces paroles que le gouvernement italien voudrait étouffer!

On voit par ce nouvel exemple, quel cas il faut faire de la fameuse « loi des garanties. »

Mais le gouvernement ne veut pas s'arrêter là.

A l'occasion de ce discours du St-Père, les journaux officieux, les organes les plus ardents de l'unité italienne, s'étonnent en affectant une sorte d'indignation vertueuse, que le gouvernement ne respecte pas le caractère souverain du Saint-Père. Mais aussitôt après cette juste réflexion, ils se demandent s'il est possible de rester insensible à tant d'outrages, et s'il n'est pas de la plus vulgaire justice d'effacer ce titre de souverain maintenu par la loi des garanties.

Le gouvernement italien veut en arriver à priver le Pape, sous quelque prétexte, de toute liberté, de tous ses droits. Et si les puissances de l'Europe lui demandent compte des promesses d'indépendance qu'il a faites au Saint-Père, il répondra avec raison que deux pouvoirs souverains ne peuvent exister côte à côte.

Que répondront alors les gouvernements de l'Europe?

Journal de Paris.

Le *Daily News* croit savoir que la durée du traité de commerce entre la France et l'Angleterre, que vont signer les cabinets de Versailles et de Londres, sera à peine de quatre années.

Les protestations des chambres de commerce du royaume-uni et les sérieuses divisions que ce projet a fait naître dans le Parlement britannique auraient décidé le ministre Gladstone à obtenir des plénipotentiaires français les conditions les moins défavorables aux intérêts du commerce anglais, qui a paisiblement étendu ses ramifications à l'abri des conventions de 1860.

Il est probable que le gouvernement français qui a déjà rencontré dans le pays, notamment dans les villes maritimes et les provinces viticoles, une répugnance aussi vive que celle des commerçants d'outre-Manche, se trouvera, à la prochaine session de l'Assemblée, en présence d'une opposition très-résolue. Il est à souhaiter qu'il suive l'exemple des hommes d'Etat d'Angleterre, en ne stipulant dans le traité que la durée la moins étendue possible, pour ne pas heurter de front les intérêts et les vœux d'une partie considérable de notre commerce.

INFORMATIONS

Au cours des débats d'un procès dont nous avons parlé et qui s'est terminé devant le tribunal correctionnel de Narbonne, par la condamnation de cinq insulteurs de l'armée, M. le procureur Verdun a lu une lettre qui lui a été adressée par un communard narbonnais. Son prudent auteur l'avait fait jeter à la poste de Paris. C'est une véritable profession de foi, qui révèle les conséquences déplorables de la propagande radicale dans le Midi et la haine qu'elle respire pour tout ce qui représente l'ordre et l'autorité.

Voici cet instructif document:

Paris, 20 septembre 1872.

Monsieur,

Il faut être véritablement dépourvu de tout sentiment humain pour faire l'infâme métier que vous faites; vous voulez faire passer pour des héros les soldats les plus lâches du monde. Un régiment entier fuyait devant un casque prussien.

Plus un homme est lâche, plus il est cruel; aussi on a vu nos braves soldats, pour se couvrir de gloire à votre façon, assassiner femmes, enfants et vieillards sans armes: aujourd'hui, le bagne est cent millions de fois plus honorable que l'armée; et dans cette dernière, les assassins sont si nombreux qu'on les compte par centaines de mille. Dire qu'il y a eu plus de quatre cent cinquante mille prisonniers en Allemagne, c'est donner une triste idée de l'armée française.

Aussi, un lâche trouve toujours un plus lâche pour le défendre, et ce lâche c'est vous.

Pour deux ou trois mille francs par an, moins qu'on donne à un souteneur de femmes publiques, vous avez insulté une foule de jeunes gens, dont le crime consistait à s'être battus, désarmés, avec de lâches soldats armés.

Des arguments payés que vous avez donnés sont le produit d'un être dépourvu de sens commun et destiné à vivre par des moyens canailles.

Aussi dans cette voie bourbeuse vous y pataugez bien, et pour faire condamner des innocents et blanchir des lâches, vous insultez les autorités élues de notre ville. Ce n'est pas étonnant, vous faites partie des trois plaies de notre patrie: l'armée, le clergé et la magistrature. Tout individu qui n'est bon à rien est dans l'armée. L'armée se divise en officiers et en soldats: les premiers sont bêtes comme des... et finéants comme des chiens; ils ne font jamais rien, ils sont bien payés.

Ils tapent sur le pauvre peuple qui travaille pour les nourrir. Ces lâches sont vos héros. Chacun ses dioux!

Les soldats, ce sont des brutes de première force, aussi lâches que les chefs; pour un verre de vin, ils assassinaient père et mère. Nous avons vu à Paris une barricade défendue par huit hommes faire fuir deux régiments.

A chacun selon ses œuvres: je dois vous dire que de par la commune de Paris, vous êtes condamné

à être converti en chandelle de suif... Cette lettre était accompagnée d'un carré de papier, reste sans doute des papiers de la Commune, lequel porte imprimé sur le recto les mots :

COMMUNE DE PARIS. REPUBLIQUE FRANÇAISE. Liberté, Egalité, Fraternité.

Au verso, sont inscrits à la main les mots suivants :

Le sieur Verdun est condamné à mort. Tout Français a le droit de l'exécuter.

M. Babinet, le célèbre savant, a succombé dans la nuit de dimanche à lundi, à une heure du matin.

Le dimanche soir, à sept heures, il avait pu encore prononcer quelques mots, puis il était retombé paralysé sur son lit de mort.

Ses deux fils, dont l'un est un ancien directeur au ministère de la Justice, et l'autre commandant du génie, étaient auprès de lui.

Jacques Babinet était né à Lusignan (Vienne) le 5 mars 1794. Il était donc âgé de soixante-seize ans. Il entra à l'école polytechnique en 1812 et fut quelque temps sous-lieutenant d'artillerie. Il quitta de bonne heure la carrière militaire et devint professeur de mathématiques au Collège de France, puis membre de l'Institut en 1840.

Deux années après, il fit partie du bureau des longitudes.

M. Babinet a publié divers travaux fort importants sur les mathématiques et les sciences physiques, parmi lesquels nous citerons les Recherches sur les couleurs des réseaux (1829), la théorie des courants de la mer (1849), la Télégraphie électrique, ligne de jonction dans les cinq parties du monde, etc.

M. Babinet a en outre perfectionné divers instruments de physique, notamment la machine pneumatique qui porte son nom, un nouvel hygromètre, etc.

La science fait une perte sensible en la personne de M. Babinet.

M. Théophile Gautier a succombé, mercredi, à la maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps et aux suites d'une fluxion de poitrine qu'il avait contractée pendant le siège, et dont il n'avait pu être complètement guéri. L'agonie de Théophile Gautier a duré six heures environ, et, pendant tout ce temps, l'illustre malade n'a pas repris un seul instant sa connaissance.

Il ne s'est pas senti mourir.

Depuis quatre jours pourtant, il semblait entrevoir sa fin prochaine, et il était d'une tristesse morne. A peine avait-on pu, depuis samedi, lui arracher quelques paroles.

M. Théophile Gautier était né à Tarbes, le 31 août 1811; il était donc âgé de soixante et un ans.

Amené de bonne heure à Paris, il fit ses études au collège Charlemagne, où il se lia avec Gérard de Nerval, qui resta toujours son ami. A cette époque, son goût le portait vers la peinture, et il entra même comme élève dans l'atelier de Hioult; mais, découragé par la faiblesse de ses premiers essais, il ne tarda pas à se tourner vers la poésie, et devint un des partisans les plus fervents de Victor Hugo. Les romantiques de 1830 n'ont pas oublié son attitude belliqueuse à la première représentation de Hernani.

C'est vers cette époque qu'il publia son premier volume de poésies, qui fut suivi de la légende en vers d'Albertus.

En 1838 M. Théophile Gautier fit paraître un nouveau poème, la Comédie de la Mort, l'une de ses productions les plus originales; puis vinrent: Mademoiselle de Maupin, dont la préface fit tant de bruit; Fortunio, Une larme du Diable, les Roués innocents, Miltona, le Tricorne enchanté, le Capitaine Fracasse, et une série de voyages en Espagne, à Constantinople, en Russie, etc., etc.

Pendant plus de vingt ans, il fut le collaborateur assidu de la Presse, dirigée alors par M. Emile de Girardin. Puis de la Presse, il passa au Moniteur universel et au Journal officiel comme directeur du feuilleton littéraire.

M. Théophile Gautier a été en outre rédacteur en chef de l'Artiste, et bibliothécaire de S. A. I. la princesse Mathilde.

A plusieurs reprises, pendant ses dernières années il posa sa candidature à l'Académie française, où sa valeur littéraire lui donnait

certes, droit d'entrer; mais les intrigues qui de tout temps ont pesé sur les élections de l'Assemblée le firent écarter chaque fois au profit d'un écrivain d'une notoriété moins grande.

Théophile Gautier meurt sans avoir réussi à se faire ouvrir les portes de l'Académie. C'est surtout à l'Académie de le regretter.

La mort a surpris Théophile Gautier bien rapidement, on espérait encore le conserver. Hier matin, vers sept heures et demie, sa fille aînée, Mme Judith Mendès, et son gendre, M. Catulle Mendès, eurent comme un pressentiment de cette fin prochaine, et se rendirent au point du jour à Neuilly, dans cette maison de la rue de Longchamps où sont accumulées à tous les étages tant de charmantes œuvres d'art. Ils étaient à peine arrivés, que Théophile Gautier s'éteignait.

M. Théophile Gautier laisse un fils qui porte le prénom de son père, et des filles, toutes deux mariées à des poètes de talent. MM. Catulle Mendès et Bergerat.

M. Thiers était un des plus anciens amis de Théophile Gautier, quoique leurs opinions politiques différassent absolument.

Théophile Gautier était un des habitués de l'hôtel de la place Saint-Georges, et il y a passé bien des soirées autrefois, lisant ses ouvrages en épreuves au futur Président de la République, et lui demandant son avis.

(Paris-Journal.)

Chronique locale et méridionale.

Election du 27 octobre.

Candidats au Conseil Général

Canton de Cahors (Sud)

M. ISIDORE COMBARIEU, rédacteur du Réformateur.

M. PIERRE DUFOUR, sous-directeur de la ferme-école du Montat.

M. FAVAS, ancien agent-voyer en chef.

Nos lecteurs connaissent notre manière de voir sur l'élection de demain :

Dévouement à l'ordre, à la morale, à la religion; intelligence des affaires, esprit libre de toute attache, voilà les garanties que doit offrir un Conseiller général.

Aux électeurs de choisir parmi les candidats.

Aux hommes d'ordre surtout de comprendre que, par leur abstention, ils font les élections radicales, et achèvent la désorganisation du pays.

Le conseil supérieur de la guerre s'est prononcé pour la suppression des compagnies hors rang et pour le remplacement par une ou plusieurs usines chargées d'approvisionner d'effets d'habillement et d'équipement.

Dans la même séance, le conseil a aussi émis un avis favorable en faveur d'une modification de l'ordinaire du soldat. A l'avenir, l'Etat ferait distribuer 300 grammes de viande par jour et chaque soldat de seconde classe percevrait 7 centimes de poche à la place du son actuel.

Le ministre de la guerre a décidé que les distributions aux troupes, de tricots de laine et de coton, de chaussettes de laine, de chemises et gilets de flanelle, de gants de laine ou de peau, existant dans les magasins centraux du service de l'habillement, et déjà autorisées l'année précédente, en vertu des dispositions de la circulaire du 4 décembre 1871, continueront pendant l'hiver 1872-1873.

Cette mesure bienveillante s'étendra, en outre, aux officiers, qui pourront, sur leur demande et moyennant remboursement du prix des effets, être autorisés à recevoir des magasins de l'administration des chemises et des gilets de flanelle.

Des instructions sont adressées aux intendants divisionnaires, afin que les demandes des effets de cette nature, dont les corps auraient besoin, soient transmises au ministre assez tôt pour qu'il puisse y être satisfait en temps opportun.

Il n'est pas exact que M. le Ministre de la guerre ait décidé que les jeunes soldats de trois

mois pouvaient être nommés caporaux. L'article 1er de la loi du 14 avril 1832, réglant l'avancement, n'étant pas rapporté, cette décision ne peut donc exister qu'à l'état de projet.

D'après un correspondant de la Réforme, la récolte des vins dans le département de Tarn-et-Garonne est évaluée pour 1872 à 366,642 hectolitres, supérieur de 66,000 sur le rendement d'une année moyenne basée sur les résultats des dix dernières années.

Le nombre d'hectares plantés en vigne étant de 36,119 hectares, se répartissent ainsi qu'il suit :

Table with 2 columns: Arrondissement, Hectares. Rows: Montauban (13,009), Castelsarrasin (16,273), Moissac (6,737).

C'est donc une moyenne d'environ 10 hectolitres de vin obtenu par hectare.

Bien que la qualité soit inférieure aux vins récoltés en 1871, on traite déjà de 45 à 50 fr. les 225 litres.

L'Aveyronnais contient les détails suivants sur l'inondation dans le Rouergue :

A Espalion, la crue du Lot a commencé vendredi, à midi. On ne croyait d'abord, dit le Bulletin de samedi, qu'à un débordement partiel de quelques-uns des gros ruisseaux qui se jettent dans la rivière dans son parcours entre Saint-Geniez et Espalion, mais à quatre heures environ, une dépêche de Mende a annoncé que le Lot avait atteint, dans cette localité, plus de trois mètres d'élévation, et que l'inondation menaçait de prendre les proportions de celle de celle de 1866.

Hier matin, à deux heures le Lot s'élevait à deux mètres environ au-dessus de l'étiage. Depuis, son niveau ne paraît pas s'élever. Le Foiral est entièrement submergé, ainsi qu'une partie de la rue du Moulin. Espérons que là s'arrêteront les dégâts et que l'inondation ne dépassera pas les limites d'une crue ordinaire.

A Rodez, le débordement de l'Aveyron n'a pas pris des grandes proportions. Le train-poste de Paris a éprouvé, samedi, un retard de six heures, la voie ayant été envahie sur quelques points par les eaux, notamment à Viviez, où les eaux de l'Enne débordé avaient pénétré dans tous les bâtiments de la station.

Entre Viviez et Decazeville, la voie a été complètement coupée et le service interrompu pendant quelque temps.

Entre Figeac et Aurillac, dans le Cantal, la voie a été tellement ravagée, que le service est suspendu au-delà de Maurs.

Bulletin Agricole

CALENDRIER DU LOT. -- OCTOBRE.

Calendar table with columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows: 27 Diman. s. Frumence, 28 Lundi. s. Simon et Cazals, Soturac, 29 Mardi. s. Narcisse, 30 Mercr. s. Théophile, Lugagnac, 31 Jeudi. s. Quentin, Gramat, 1 Vend. La Toussaint, Rouquayroux, 2 Samedi. C. de tous les Morts.

On écrit de Bordeaux, 24 octobre : Céréales. — Presque tous les avis des marchés des départements nous sont parvenus cette semaine avec une bonne tenue dans les prix; dans quelques endroits, il y a eu hausse de 50 c. à 1 fr. par hectolitre.

Nos grands centres sont complètement dépourvus de stock, ce qui empêche la baisse de se faire, quoique nos voisins d'Outre-Manche aient cessé leurs demandes.

On se plaint dans beaucoup de départements de la persistance des pluies, qui commencent à porter un sérieux préjudice aux semences.

Blés. — Sur notre place, il n'y a eu cette semaine que peu d'affaires traitées avec le commerce anglais; quoique cela, les cours restent fermement tenus. Les propriétaires n'offrent presque rien à la vente; quelques-uns demandent des prix qu'il est de toute impos-

sibilité d'accepter. Nos magasins n'ont presque rien reçu de cette semaine; quelques lots de blé ont été emmagasinés; en ce moment ils sont vendus pour l'Angleterre.

Cours cotés comme suit : 23-50 les premières qualités, 22-50 à 23 fr. les deuxièmes qualités, Le tout les 80 kil.

Farines. — Les ventes ont été très suivies pour la consommation; nos boulangers continuent à traiter par petites quantités; ils ne veulent pas acheter à livrer.

Le stock est toujours nul. Cours cotés comme suit: 22 fr. les Nérac; 21-50 les diverses qualités de la ville et du Lot.

Farines étuvé. — Cotée 46 fr. suivant la marque et le conditionnement.

Marché d'Agén du 25 octobre.

Blés fins de Lecture, les 80 kil. net, 23 francs.

Blés fins, Quercy du coteau, les 80 kil net, 22 fr. 75.

Blés, de Garonne, les 80 kil 22 fr. 50. Blés mitadins fins, les 80 kil. net, 21 fr. 50 c.

Blés mitadins grosseignes, les 80 kil. net, 20 fr. 50. Seigle, les 75 kil. net, 13.

Maïs rouge, les 79 kil. net, 12 fr. 50. Maïs blanc, les 79 kil. net, 12 fr. 50. Fèves, les 70 kil. brut, 13 fr.

Haricots, les 80 kil. brut, 22 fr. Avoines grises, hors ville, les 50 kil. 9 fr.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 25 octobre 1872. Bœufs, 1 fr. 45 à 1 fr. 75; Vaches, 1 fr. 34 à 1 fr. 62; Taureaux, 1 fr. 25 à 1 fr. 52; Veaux, 1 fr. 75 à 2 fr. 10; Moutons, 4 fr. 45 à 2 fr. 10; Porcs gras, 1 fr. 30 à 1 fr. 52. Porcs maigres, 1 fr. 20 à 1 fr. 40.

Vente assez active sur les bœufs et les moutons.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 26 Octobre 1872.

Naisances. Besse (Antonin), rue Lestieu. — Garronste (Ferdéric), rue de la Care. — Couderc (Marie), rue Nationale. — Houillet (Antoinette-Cécile), rue de la Préfecture. — Maturié (Marie-Pierre), à la Chartreuse. — Lordon (Marie-Henri), Boulevard Nord.

Mariages. Rivière (Louis) et Bouyssou (Marie). — Leroyer de la Motte (Charles-Jérôme) et Garrigues de Flaujac (Josephine-Henriette). — Mignot (Pierre-Edouard) et Maury (Léonie). — Séguy (Bernard-Firmin) et Balmes (Marie-Mathilde).

Décès. Tailhade (Paul-Louis), 15 jours, rue Daurade. — Fourès (Marie), 12 ans, aux Ramonets. — Vitrac (Henriette), 24 ans, à la Chartreuse. — Rébecs (Antoinette), 77 ans, à Frayssenal. — Pégourié (Basile), 48 mois, à Ste Valère. — Barry (Marie-Anne), 36 jours, rue Donzelle.

Chemin de fer d'Orléans.

AVIS. M. le Directeur du Chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public que le transport des phosphates de chaux, par chargement de 5,000 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids, est fixé aux prix suivants :

Table with 2 columns: Destination, Price. Rows: De Cahors à Bordeaux-Bastide... 40 50, Saint-Nazaire... 20 50, De Saint-Antonin à Saint-Nazaire... 22, par 1,000 kilogrammes, frais de gare compris.

Bourse de Paris.

Paris, 26 octobre 1872, soir. Rente 3 p. % 53,00

4 1/2 p. % 76,50 5 p. % Emprunt ancien 84,30 5 p. % Emprunt nouveau 87,10

Annonces

AMÉRIQUE CENTRALE.

On nous écrit de Panama, le 21 septembre :

Le vapeur *Guatemala* nous apporte de l'Amérique centrale les nouvelles suivantes :

HONDURAS. — Le *Bulletin officiel* du 6 septembre porte qu'une circulaire a été adressée, sous la date du 26 août dernier, aux ministres plénipotentiaires du Honduras à Londres et à Paris. Cette circulaire constate que la guerre entre le Salvador et Guatemala, d'une part, et le Honduras, d'autre part, s'est terminée heureusement pour la cause de la liberté et de la paix du Centre-Amérique.

Le gouvernement du Honduras est composé des membres suivants : señor don Celeo Arias, président de la République; don Ponciano Leiva, ministre des relations extérieures; don Joaquin Velasquez, ministre d'Etat et de la Justice; don J.-N. Venero, ministre des finances; don Miguel del Cid, ministre de l'instruction et des travaux publics; le général M. Alvarez, ministre de la guerre.

Monsieur le Rédacteur,
J'ai lu dans vos colonnes deux lettres de

MM. les curés de Montmain (Seine-Inférieure) et de Lumigny (Seine-et-Marne) qui faisaient connaître la guérison de leurs mères, (atteintes de cancers du sein) par le Dr Cabaret, de Paris, rue Cherche-Midi, 89. Je serais ingrate envers ce docteur et coupable envers mes sœurs en souffrances, si je ne disais aussi que j'avais un cancer du sein reconnu incurable par le prince de la chirurgie parisienne, que je suis entrée dans la maison de santé du Dr Cabaret et que j'en suis sortie guérie, moins de trois mois après.

A. BOUTROS,
Place Cheverus, 5, à Mayenne,
(Mayenne).

Crédit foncier de France.

Emission à 455 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 51/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

Le *Temps* annonce qu'il donne à tous ses abonnés nouveaux tout ce qui a paru du beau roman de Georges Sand: *Nanon*, dont il poursuit et va terminer la publication, et en

même temps l'analyse complète (avec reproduction des principales dépositions) de l'enquête parlementaire sur les événements du 18 mars. — Bureaux: Faubourg Montmartre, 10. — Trois mois, 17 fr.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871.

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Edition mensuelle..... 9 fr. »
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50
et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr. »
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLETE. 8 fr. 50 par trim.
6 MOIS, 46 FR. — 9 MOIS, 52 FR. — UN AN, 52 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liebig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés. Pots de toutes dimensions.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages
Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

Pour tous les extraits et articles non signés A. La

En vente chez tous les libraires

XANO D'OYME

Sa vie, Ses malheurs, Sa mort. — Le siège de Cahors. — Le collège Pélegri. — La maison Henri IV. — La chanson.
(Légende Quercinoise)

par Léon VALERY, de Lalbenque

20 centimes. — ENVOI FRANCO PAR LA POSTE : 25 centimes.

TRÈS INCESSAMMENT, OUVERTURE D'UN NOUVEL

ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE

A Cahors, rue de la Mairie, maison Nouyrit.

M. Gustave KOLB, père
Photographe à Strasbourg,

n'ayant pas voulu perdre sa qualité de Français, a quitté l'Alsace par suite de l'annexion.

Il a l'honneur de prévenir le public que, d'ici à quelques jours, il pourra satisfaire aux commandes qui lui seraient faites, pour la Photographie en tout genre et de toutes grandeurs.

AVIS AUX MARCHANDS DE BOIS.

A VENDRE

LA COUPE D'UNE GARENNE, ESSENCE BOIS DE CHÊNE.

Cette Coupe occupe une superficie d'environ dix hectares. La majeure partie se compose de bois de Chauffage (Rondin), il s'y trouve également des arbres qu'on peut utiliser pour rayons de roues de charrue. Le bois à couper est âgé de 20 ans. Pour traiter du prix et des conditions, s'adresser à M. Monmayon, père, au château de la Ferrière, commune de Sérignac, canton de Puy-l'Évêque (Lot), ou à M. Marc Monmagnou, percepteur à St-Matré, canton de Montcuq.

Cette Garenne est à portée du chemin vicinal de Tournon à Sérignac, très rapprochée de ladite route où on aboutit facilement.

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduits

SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

AVIS.

Le sieur **LARTIGUE**, ancien boulanger, et **RIGOUSTE**, ont l'honneur d'informer le public, qu'ils viennent d'établir à Cahors, un entrepôt de Briques et Tuiles, provenant de la fabrique de M. ROBIN, de Villeneuve-sur-Lot.

On trouvera en magasin un grand assortiment de Tuiles, pour toute sorte de constructions, ainsi qu'un modèle économique et tout à fait nouveau, pour toitures.

On livrera aussi des objets d'ornementation très-variés, le tout à de bonnes conditions.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors chez M. Vinel, pharmacien

LANDREVIE

Carrossier à Cahors.

M. Landrevie prévient ses nombreux clients qu'il transfère ses ateliers de carrosserie : boulevard Sud, maison Ségol.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

A CÉDER

UN MAGASIN

LAMPISTERIE

bien assorti, bel outillage,

bonne clientèle.

S'adresser à M. CALVET, lampiste.

GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible: aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.